

## Formation RASBI : Réaction adapté à la sécurité Bi-place.

De plus en plus populaire, le parapente devient une activité accessible à un large public, offrant ainsi à ceux qui le souhaitent l'opportunité de s'évader en pleine nature, notamment dans les airs. Plus 36% de pratiquant sur ces treize dernières années.



Au cours des dernières années, nous observons une hausse du nombre d'accidents signalés tant dans les activités de loisirs que dans les pratiques encadrées. La période de 2020 à 2023 a connu une fréquence d'accidents/sinistres dépassant les **29%** dans la pratique générale, avec une incidence encore plus marquée, de plus de **84%** en biplace commercial de 2016 à 2023.\*

**L'objectif** de cette formation est de contribuer à la réduction des accidents en milieu encadré bi-place et de continuer à se former.

Ces quelques jours permettront de consolider la sécurité passive pour vous et celle de votre passager et augmenter la sécurité active par l'amélioration du niveau technique des enseignants.

Cette formation expérimentale est un projet dans le cadre du DEJEPS vol libre. Elle a pour objet d'être pérennisée afin d'améliorer la sécurisation des vols bi-place. Aussi, dans un but de constante amélioration, nous avons besoins de vous et votre participation.

Parallèlement aux aspects techniques une réflexion sera menée par des discussions ouverte, sur la conjoncture actuelle de l'accidentalité et leur remédiation possible, ainsi que tout autres sujets désirés par les participants, dans la bienveillance et l'ouverture d'esprit. Nous touchons un point sensible de la discipline ces deux critères sont indispensables au bon déroulement de la formation.

Cela commencera donc par un vol solo afin de fixer les bases de la suite du programme en bi-place.  
(Toutes manœuvres en bi-place sera en cohérence avec le manuel constructeur du matériel utilisé)

**La formation RASBI portera** sur des aspects techniques, théoriques, pédagogiques et de sensibilisations.

## Techniques :

- Pilotage en bi-place en milieu aménagé, encadré par des moniteurs qualifiés
- Décollage en treuil dévidoir
- Optimiser les descentes rapides
- Optimiser les basses vitesses
- Formation à la mise en place de séances de contrôle et pliages des parachutes de secours bi-place.



## Théoriques :



- Les obligations de moyens pour la pratique du vol encadré
- Réactualisation des connaissances bi-place (process sécu, EPI, matériel, ...)
- Préparation des exercices en vol



## Pédagogiques :

- Position du moniteur en tant que pilote et passager
- Réunions de parole
- Partage d'expérience
- Informer sur les incidents/accidents de vol, leur origine, et leur gestion afin d'apprendre à les maîtriser mais surtout à les éviter.



## Sensibilisations :

- Aux procédures et gestes de secours par l'intervention des membres du GRIMP
- Au matériel (voile, sellette, casque)
- Utilisation du parachute de secours (simulation ou exercice)
- A la prise de décision
- A l'effet de groupe



## **Les + :**

- Permet de se réimprégner de tous les process et techniques en cas d'une longue période d'hiver sans pratique du bi-place avant la haute saison
- Vérifier son matériel
- Intégrer de nouvelles idées ou façons de procéder
- Faire secours
- Site adapté
- Logement disponible et à proximité

## **Prérequis :**

Être moniteur ou élève moniteur adhérent au SNMVL- GPVL

## **Date :**

10 – 12 mai 2024 à Bort-les-Orgues  
*Report du 18 au 20 mai 2024*

## **Encadrement :**

Frédéric MAZZIA

## **Coût :**

650€ frais techniques et pédagogiques  
Prise en charge au titre de la formation professionnel FFIPL

Marche à suivre pour financement :

- Se créer un compte FIFPL
- Télécharger l'attestation de contribution à la formation professionnel (versement ou dispense) sur votre espace personnel URSSAF
- Télécharger le programme et le devis de la formation ci-dessus
- Faire sa demande de prise en charge sur le site internet du FIFPL
- Fournir au FIFPL l'attestation de présence et de règlement, délivré à la fin de la formation.

Toutes ces démarches se font en ligne via vos espaces personnel URSSAF et FIFPL.

## Renseignements :

Pour plus de renseignement ou inscription :

✉ [contact@snmvl.com](mailto:contact@snmvl.com)

📞 06.52.47.49.91  
06.21.38.63.69

Cette formation est organisée par le SNMVL- GPVL et la MMVL.

\*Source : Bilant accidentalité 2023 FFVL

